

* DÉCLARATION ALSH sur 3 ans *

COMMENT DECLARER UN ALSH DANS TAM

RAPPEL: * un ALSH se déclare 2 mois avant la date de début et il se déclare automatiquement sur 3 ans.

- * Toute déclaration faite "Hors Local", c'est à dire sans aller chercher le local dans l'application TAM, sera Annulée.
- * Si Augmentation pour les enfants de moins de 6 ans, faire la demande par le biais de la fiche navette (à joindre) et me la renvoyer.

1

MES ALERTES

	FI	FC
Déposé	1	1
Sans ma	0	0
Avec ma	1	1
Insuffisant	0	0
Nous conformes	0	0
Intéval	0	0
Fermeture	0	0

Les alertes prennent en compte l'accès sélectionné

MES BROUILLONS

Fiches initiales

DÉCLARATION

- > Fiches initiales
- > Fiches complémentaires

cliquer ici

LOCAUX

- > Locaux avec hébergement
- > Locaux sans hébergement

INTERVENANTS / FAMILLES D'ACCUEIL

- > Intervenants
- > Familles d'accueil
- > Contrôle des cadres interdits

2

Navigation: Accueil > Fiches initiales

Fiches Initiales

Accueil avec hébergement | Accueil sans hébergement

cliquer ici

3

Nouvelle déclaration d'un accueil sans hébergement *A remplir*

TYPE D'ACCUEIL

Sélectionner le type d'accueil

ALSH → * Accueil de loisirs

DATES

Début (date min : 01/09/2018)

Date début

Fin (date max : 31/08/2019)

Date Fin

LOCALISATION

Accueil avec local

cliquer

Accueil avec local

Sélection du département de l'implémentation

J4 Herault

Puis cliquer ici

4

Voir les dates des congés scolaires
(Cela peut vous aider pour les fiches complémentaires)

- TOUSSAINT du 17/10/2026 au 01/11/2026
- NOËL du 19/12/2026 au 03/01/2027
- HIVER du 08/02/2027 au 21/02/2027
- PRINTEMPS du 05/04/2027 au 18/04/2027
- ASCENSION du 06/05/2027 au 09/05/2027
- JUILLET du 05/07/2027 au 31/07/2027
- AOÛT du 01/08/2027 au 31/08/2027

5

Création d'un Accueil de loisirs

ADJOUTER UN LOCAL

Numero: [] Dénomination: [] Code Postal: [34000] Ville: [] Capacité: [] - 6 ans: [] ERP: []

Recherche

Ne rien noter ici

Ne rien noter ici

UN ALSH se déclare dans un Local "ALSH"

1/ Noter ici le CP du Local Puis 2/ cliquer ici

La liste des locaux s'affichent

Número	Dénomination	Code Postal	Ville	Capacité	- 6 ans	ERP
341721001	LE RELAIS MAISON DES ENFANTS DANS LA VILLE	34000	MONTPELLIER	70	0	
341721002	ALSH LES PETITES CANAILLES	34000	MONTPELLIER	40	5	
341721008	CLSH PRIMAIRE CONDORCET	34000	MONTPELLIER	280		
341721010	CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL ASTERIX	34000	MONTPELLIER	100	30	
341721011	ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE	34000	MONTPELLIER	100		
341721013	CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE MERMOZ	34000	MONTPELLIER	84		
341721016	MPT PIERRE AZEMA	34000	MONTPELLIER	60	20	
341721026	ALSH PRIMAIRE MORISOT	34000	MONTPELLIER	120	35	

Chosir le local

Attention : Toutes déclarations qui seront faites avec un Local écrit manuellement seront automatiquement "ANNULÉES" et vous devrez les reporter à TAM ne permet pas de correction

7

Création d'un Accueil de loisirs

UTILISATEUR (PROFIL DIRECTEUR) HABILITÉ À LA SAISIE

PÉRIODES

Années: [] Périodes: []

Mercredi Samedi Autre(s) jour(s)
 Toussaint Noël Hiver Printemps Juillet Août

que pour les ALP → +80 jours

à cocher

A remplir

EFFECTIFS MAX. DE MINEURS ACCUELLIS ET DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Début: 04/09/2017
 Fin: 31/08/2018

- de 6 ans
 Diplômés
 6/13 ans
 Stagiaires
 14/17 ans
 Non Diplômés

A Remplir

Número	Dénomination	Code postal	Ville	Capacité	Capacité - de 6 ans	Erp	Comm. Sécurité	Péremption	Suppression	Principal	Fiche
341721002	ALSH LES PETITES CANAILLES	34000	MONTPELLIER	40	8		08/08/2002	08/08/2007			

Si votre chiffre est supérieur à la capacité indiquée, vous devez faire la demande d'augmentation par le biais de la fiche navette PMI transmise par le SDJES

Vous indique la capacité des moins de 6 ans (chiffre rentré au vu de l'avis Technique de PMI)

DIRECTEUR OU RÉFÉRENT (SI CONNU)
Sélectionnez un directeur > Lister tous les intervenants Manque le directeur

pas obligatoire (ne pas le remplir)

Nom de naissance	Nom d'usage	Diplôme	Prénoms
Civilité	Date de naissance	Lieu de naissance	Code INSEE naissance

OBSERVATIONS

ORGANISATEUR

SERVICE JEUNESSE DU DÉPARTEMENT D'ORIGINE

Informations visibles par l'organisateur et les services Jeunesse

[Retour](#) [Supprimer](#) [Engagement provisoire](#) [Engager](#)

Cliquer ici

Si vous cliquez ici, la déclaration restera dans votre ordonnateur et le DSIES ne la recevra jamais

8

Création d'un Accueil de loisirs

ENREGISTREMENT D'UNE FICHE INITIALE

Je déclare sur l'honneur : *A.A cocher*

- la sincérité des renseignements portés sur ce formulaire ;
- ne pas être en incapacité ou interdit d'organiser un accueil de loisirs. Je m'engage sur l'honneur à fournir dès que j'en ai connaissance et au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil (2 jours s'agissant des séjours spécifiques pour lesquels cette disposition est prévue) ;
- l'identité et la qualification du directeur et des membres de l'équipe permanente d'encadrement ;
- l'identité des autres personnes concourant à l'accueil ;
- les effectifs de l'accueil par tranches d'âge.

Cette fiche initiale de déclaration ne pourra plus être modifiée jusqu'à son instruction par la DDCS(PP) de rattachement.

[Retour](#)

Cliquer ici

9

EDITION

[> Edition de l'accusé de réception](#)

[Retour](#)

Vous pouvez vous imprimer l'accusé de réception

10

Accusé de réception (ne pas confondre avec le récépissé) qui s'imprime à chaque fiche complém. validée par La DDCS)



Préfecture de Montpellier

Fiche complémentaire vérifiée par la "CAF."

D.D.C.S. MONTPELLIER Pôle Jeunesse, Sports et Education Populaire

Rue Serge Lilar CS 97378

34184 MONTPELLIER CEDEX 04

Tél. 04-67-41-72-60 - Fax. : 04-67-41-72-80 - Mèl. genevieve.sanchez@herault.gouv.fr

Affaire suivie par Accueil avec Hébergement : 04 67 41 72 60
Tél. : Accueil sans Hébergement : 04 67 41 72 60

Accusé de réception de la fiche initiale n° 0340456CL000217 de déclaration d'un Accueil de loisirs

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a bien exécuté la première partie de la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Il ne préjuge en rien de la conformité des informations communiquées avec la réglementation.

Il appartient à l'organisateur de communiquer à l'administration la fiche complémentaire au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil. À défaut, la fiche initiale sera réputée n'avoir jamais été déposée.

1

MES ALERTES

déclaration (Fiche initiale)
Fiches Complément.

	F.I.	F.C.
Déposé	3	0
Sans visa	2	0
Avec visa	1	0
Insuffisant	0	0
Non conforme	0	0
Interdit	0	0
Fermeture	0	0

Non Validées
Validées
Non validées
à modifier et
à redéposer

Vous pouvez vous rendre compte d'un coup d'œil les déclarations et fiches complémentaires qui sont ou ne sont pas validées.